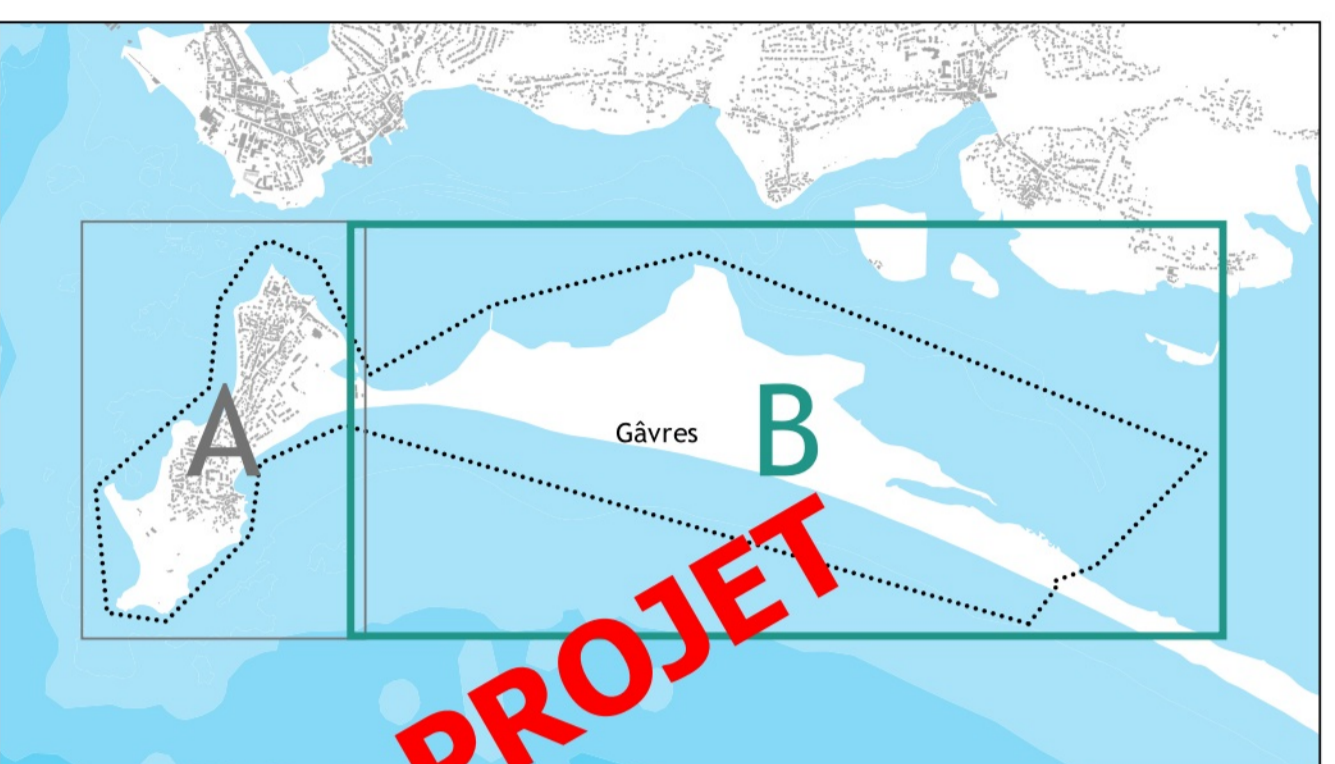


# COMMUNE DE GÂVRES PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013  
Modification simplifiée n° 1 approuvée le XX xxxxxx 202X

RÈGLEMENT GRAPHIQUE



échelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la  
délibération du Conseil Municipal  
du XX xxxxxx 2024  
Le Maire,  
Christian CARTON



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

VOIES ET OUVRAGES PUBLICS (article L123-1-5-8° du Code de l'urbanisme)

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Elargissement de la voirie - Liaison douce zone 1AUb	Commune de Gâvres	335
2	Elargissement de la voirie - Désenclavement de la rue de Larmor	Commune de Gâvres	123
3	Elargissement de la voirie - Rue Porh Puns / Rue de l'Eglise	Commune de Gâvres	10
4	Elargissement de la voirie	Commune de Gâvres	128

### LÉGENDE

**ZONAGE**

- Secteurs Ua
- Secteurs Ub
- Autres secteurs U (UI)
- Secteurs à urbaniser (1AU)
- Secteurs urbanisés d'activités (Up)
- Secteurs militaires (Nm)
- Secteurs naturels (Na, NI)
- Zones humides (Nzh)
- Espaces naturels du littoral (Nds)
- Limites de zone

**PRESCRIPTIONS**

- Immeuble intéressant
- Marge de recul aux voiries
- Linéaire commercial à protéger ou à développer
- Voie, chemin, transport public à conserver ou à créer
- Emplacement réservé
- Zone non aedificandi
- Centralité commerciale à protéger ou à développer

**HYDROGRAPHIE ET ZONES HUMIDES**

- Cours d'eau
- Zone humide en zone Nds

